

G2- LA FRANCE : DES MILIEUX VALORISES ET PROTEGES

[France métropolitaine+ territoires ultramarins]

La France compte une grande diversité de milieux qui se remarque par la variété des paysages qu'ils soient hexagonaux ou ultramarins.

Ces milieux sont, depuis longtemps, **fortement exploités et aménagés** par les sociétés, parfois à l'excès, ce qui a pu les fragiliser (*cf. Inondations récentes Sud-Est*). Tout l'enjeu actuel est de trouver un **point d'équilibre** entre la **VALORISATION** des milieux ... et leur protection.

PROBLÉMATIQUE - Comment valoriser les milieux en France tout en les protégeant ?

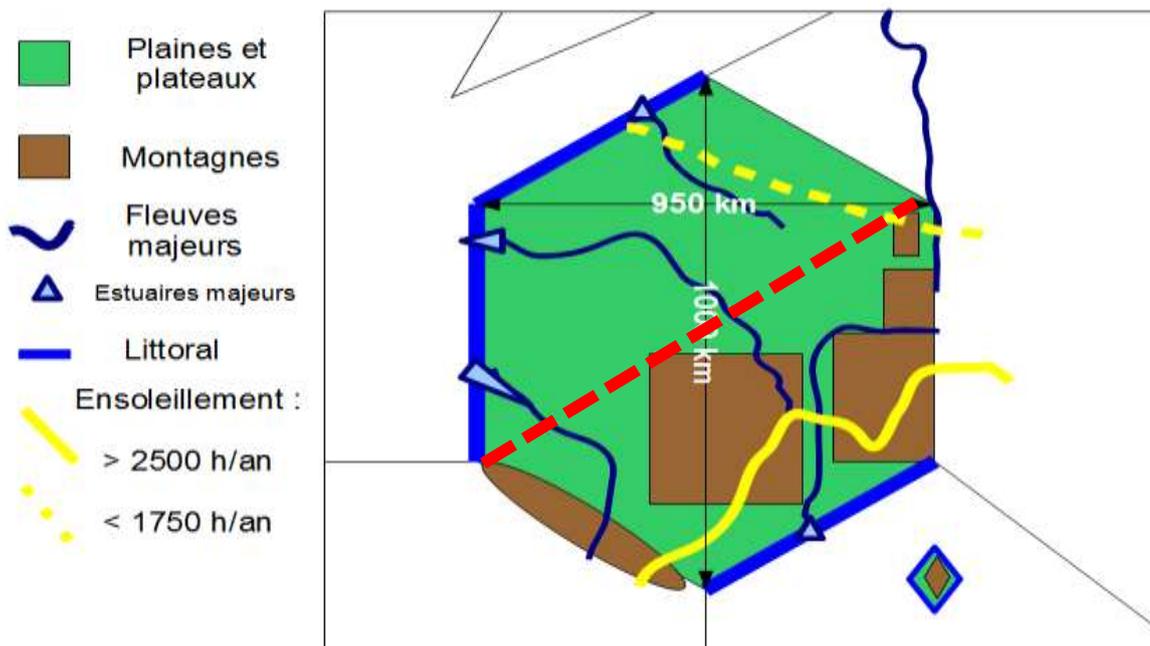
I/ DES MILIEUX QUI PRESENTENT UNE GRANDE DIVERSITE ET QUI SONT MIS EN VALEUR

A - La diversité et la richesse des milieux français

→ DIVERSITE DES MILIEUX:

- La **FRANCE METROPOLITAINE** se situe en zone tempérée (températures modérées et précipitations suffisantes). Elle présente presque **tous les milieux tempérés possibles** : océanique à l'ouest, semi-continentale à l'est, méditerranéenne au sud et en Corse, etc.

De plus, ses **reliefs sont variés** : *Réalisation d'un schéma rapide en utilisant le doc repère page 282*



Au nord d'une ligne Biarritz-Metz (en rouge sur le schéma ci-dessus) prédominent les plaines et les bas plateaux (2/3 du territoire) ; au sud, les hauts plateaux et les montagnes (*d'où la présence des milieux montagnards*).

- La **FRANCE ULTRAMARINE** est composée essentiellement d'îles tropicales, au relief accidenté (voire volcanique). A l'exception de la Guyane, vaste plaine forestière de climat équatorial.

→ **LES POTENTIALITES DES MILIEUX** « Quelles sont les diverses potentialités du territoire français ? » = les « richesses » naturelles valorisables...

- **Sols fertiles + climat assez humide** = favorise l'agriculture. Les terres agricoles recouvrent 54% du territoire. La variété des climats et reliefs permet une **diversité des cultures** : 1^{er} en Europe.
- **Cours d'eau + littoraux venteux + ensoleillement** (sud) = potentiel d'énergies renouvelables.
- Position à **l'extrémité ouest de l'Eurasie** : ouverture sur le monde (commerce).
- Nombreuses vallées fluviales : servent de couloirs majeurs de circulation.
- **Littoraux** nombreux (5.500 km) et **présence ultramarine** = vaste zone économique exclusive occupant environ 11 millions de km² (2^{ème} ZEE au monde) + favorise la **pêche** : 3^{ème} en Europe.
- **Diversité de milieux**, de paysages et de climat (*enneigé en montagne, ensoleillé au sud et à l'ouest*) : favorisent le tourisme national et international. => **1ère destination** touristique mondiale.

B - Des milieux fortement valorisés

Pour valoriser les nombreuses potentialités des milieux, ceux-ci ont été **anthropisés**, c'est-à-dire aménagés pour les mettre en valeur. De ce fait, les sociétés les ont profondément transformés :

- dès l'antiquité et le moyen-âge : **déboisements, plantations de haies, creusement de fossés...** pour favoriser la mise en culture des terres. Plus récemment (XX^{ème} siècle) on a assisté à une **spécialisation des régions** dans des productions spécifiques (*ex : blé dans le bassin parisien, vignobles autour de Bordeaux, etc.*), ce qui **transforme les paysages** => pour accroître la production.
- **développement de zones industrielles** (*ex : nord et nord-est de la France*), création de **ZIP** sur les littoraux (*ex : Dunkerque*) => pour accroître la production et les échanges commerciaux.
- **aménagement des littoraux** (*stations balnéaires*) et des **massifs montagneux** (*stations de sport d'hiver*) => d'anciens milieux contraignants sont aménagés pour le tourisme.
- **urbanisation + modernisation des réseaux de transport** => pour accélérer les échanges et faciliter les mobilités, et accueillir la population attirée par les emplois et les services.

→ La France ne compte plus de milieux véritablement « naturels »

TRANSITION - *Nous avons vu que les milieux français, métropolitains ou ultramarins, sont fortement valorisés par les sociétés. Avec quelles conséquences ?*

II/ LES CONSEQUENCES DE LA VALORISATION DES MILIEUX

A - Des milieux fragiles et dégradés

La mise en valeur des milieux naturels français concerne l'ensemble du territoire. Là où elle la plus marquée, elle entraîne des dégradations importantes :

- **L'agriculture intensive et l'élevage** provoquent des pollutions des sols et de l'eau (pesticides, déjections d'animaux riches en nitrates, etc.), mais aussi l'érosion (*dégradation de la surface terrestre, qui perd de la matière*). Ex : pollution d'algues vertes sur les plages de Bretagne.
- Le **tourisme de masse** modifie fortement les paysages et bouleverse des écosystèmes.
- **L'urbanisation** et la construction de grandes **infrastructures de transport** polluent l'air, l'eau, les sols, et menacent la **BIODIVERSITE** (diversité des êtres vivants d'un milieu).

B - Des risques aggravés par l'action humaine

A quels risques naturels sont exposés les milieux français ? Lesquels sont les plus soumis aux aléas naturels ? Comment les sociétés aggravent-elles les risques en France ?

LES RISQUES NATURELS : les **2/3 des communes françaises** sont exposées à au moins l'un de ces risques :

- **risques climatiques** : inondations (le principal : 25% des Français y sont exposés), tempêtes, avalanches, cyclones en outre-mer, etc.

- **risques telluriques** : séismes, éruptions volcaniques, tsunamis, etc.

LOCALISATION - Les **territoires ultra-marins** (climat tropical) ainsi que le **sud-est de la France** sont les espaces qui cumulent le plus d'aléas naturels, et sont les plus exposés aux risques.

APPORT - Les catastrophes d'origine naturelle ont un **coût important**. Ex : ouragan Irma sur les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy (petites Antilles) en 2017 = 11 morts et 1,9 milliard d'euros de dégâts / inondations dans l'Aude en 2018 = 15 morts et 220 millions d'euros de dégâts.

DES RISQUES AGGRAVÉS PAR L'ACTIVITÉ HUMAINE

- Le **changement climatique**, conséquence de l'activité humaine, augmente l'intensité des aléas climatiques (sécheresse, inondations, tempêtes, etc.).

- **L'activité humaine amplifie les risques** : ainsi les inondations sont rendues plus intenses par l'urbanisation (qui imperméabilise les sols) et la déforestation (↗ le ruissèlement) = cf. SCHEMA. De même le tourisme dans le milieu méditerranéen y augmente le risque d'incendies.

- Les **sociétés génèrent des nouveaux risques** (technologiques), élevés dans les régions urbaines et industrielles : pollution (50.000 décès prématurés chaque année), explosion de site industriel, risque d'accident nucléaire (2/3 des français vivent à moins de 75km d'une centrale), etc.

BILAN - Les régions industrielles et urbaines (Île de France, vallée du Rhône, etc.) sont très vulnérables car cumulent des risques divers (technologies, inondations...) et de fortes densités.

TRANSITION - *Nous avons vu que les milieux français sont fortement valorisés, ce qui contribue à les dégrader et à augmenter l'exposition aux risques. Comment protéger les milieux ?*

III/ PROTECTION DES MILIEUX ET GESTION DES RISQUES

A - La protection des milieux

En France, la protection des milieux est ancienne : la première loi date de **1882** (loi de reboisement des montagnes). Elle s'est accélérée dans la 2^{nde} moitié du XX^{ème} siècle, avec diverses mesures de protection :

→ **LA PROTECTION DES MILIEUX** vidéo « Parcs nationaux » 5'30)

- Où se situent les 10 parcs nationaux français ? Comment fonctionnent-ils ?

- Quels autres types de protection des milieux existent ?

- Quels types de milieux sont particulièrement protégés ?

→ Les **PARCS NATIONAUX** sont au nombre de **10** et couvrent **9% du territoire national**. Créés à **partir de 1960**, ils se situent dans les milieux montagnards de la métropole (1 dans les Pyrénées, 3 dans les Alpes), dans les milieux littoraux du sud-est (ex : Calanques), et dans les territoires ultramarins (ex : Réunion). Ils sont organisés autour d'un « **coeur** » où la **protection du milieu est optimale** (*tout impact humain y est prohibé : pique-niques, pêche, etc. : des gardes le surveillent*). Autour du coeur, les activités sont fortement réglementées, dans une optique de développement durable.

→ **D'AUTRES PROTECTIONS** existent : des **réserves naturelles** (env. 350), des **parcs naturels régionaux** (53) où la protection est moins stricte et favorise le développement économique, des **parcs naturels marins** (créés en 2006), etc. **APPORT** - Existente aussi des **protections mises en place par l'Union européenne** comme le réseau d'aires naturelles **Natura 2000** (pour protéger des espèces animales et végétales qui ignorent les frontières : poissons, oiseaux, etc.).

→ Globalement, les milieux les plus protégés sont les plus vulnérables : ce **SONT LES MONTAGNES ET LES LITTORAUX**. D'ailleurs ces espaces sont aussi concernés par des lois spécifiques : la **loi Montagne (1985)** et la **loi Littoral (1986)** qui limitent l'extension des constructions.

B - La prévention des risques

Elle s'effectue par différents moyens :

- **Information** de la population (campagnes de communication, exercices, etc.)
- **Cartographie** des risques (pour limiter les aménagements dans les zones à risques, limiter les dégâts) : depuis **1987** chaque commune doit se doter d'un **PPR** (adapté aux risques locaux).
- **Centres d'alerte et de surveillance** (activité sismique, risque nucléaire, pollution, etc.)
- **Organisation efficace des secours** en cas de catastrophe (*exercices réguliers, organisation des secours à l'échelon départemental : c'est le plan ORSEC*).

CONCLUSION

La protection des milieux progresse en France. Elle peut être considérée comme une nouvelle forme de valorisation, car elle permet un nouveau type d'exploitation plus durable (tourisme responsable, etc.). Elle **implique différents acteurs**, aux objectifs parfois opposés (*priorité à l'exploitation économique VS priorité à la préservation*). Actuellement, **l'Etat se donne pour mission de proposer des politiques permettant de trouver un point d'équilibre** entre ces deux enjeux.